

Rapport de la Commission de recours concernant le préavis N°22-2018

Adhésion à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames
Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours composée de:

Madame Kelita Paillard, Messieurs Sylvain Gaillard, Gilles Gander, Pascal Jaccard et
votre rapporteur Daniel Previtali,

s'est réunie le lundi 11 juin en salle Bonnet pour étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur le Syndic Jean-Franco Paillard et Monsieur Daniel Oguey,
Municipal, pour leurs explications.

La commission de recours a pris comme vous tous connaissance du préavis Municipal
n°22-2018 contenant les explications approfondies concernant les Sous-produits
animaux et leur gestion.

La fin d'exploitation de l'abattoir de Sainte-Croix, et de ce fait la fermeture du clos
d'équarrissage, a contraint les Communes du Balcon du Jura de trouver une solution
pour le traitement de ces produits.

Les agriculteurs possesseurs d'animaux de rente demandaient que l'on fasse un
système de récupération local, afin de s'éviter les transports desdits déchets en bas la
côte jusqu'à Yverdon.

Il s'avère qu'ils ont cherché et trouvé une bonne solution avec l'entreprise Valorsa et ont
signé le 5 juin une convention avec celle-ci qui s'est engagée à assurer la ramasse des
carcasses d'animaux dans les 2 jours.

Les carcasses seront acheminées et traitées à Yverdon au centre régional qui gère ces
produits pour toutes les Communes.

Un contrôle vétérinaire sera effectué ainsi qu'une gestion sérieuse des coûts
d'exploitation.

L'adhésion à la nouvelle Association est une solution adaptée à nos besoins et permet
à notre région d'offrir une structure moderne et conforme aux dispositions légales en la
matière.

Le coût d'adhésion de fr. 10'000.-- est raisonnable et sans commune mesure
comparable à une solution individuelle à construire au Balcon du Jura.

Les coûts d'exploitation répartis entre les propriétaires et la Commune pour le transport nous semblent acceptables au vu de la situation antérieure. Pour rappel, fr. 1'000.-- par an pour le clos d'équarrissage.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

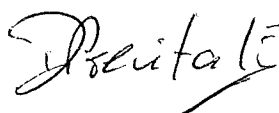
sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission de recours et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'adhérer** à la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **CHF 10'000.--**. Le compte N° 9170.22.18 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** entièrement cet investissement par le budget 2019.

Bullet, le 11 juin 2018

Le rapporteur : Daniel Previtali



Les membres : Kelita Paillard



Sylvain Gaillard

Gilles Gander



Pascal Jaccard